

**BON DE COMMANDE  
CONTROLE D'ASSAINISSEMENT PREALABLE A LA VENTE D'UN BIEN  
IMMOBILIER**

**COORDONNEES DU PROPRIETAIRE :**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
N° TEL : .....  
E-MAIL : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....

**DEMANDE À CE QUE SOIT RÉALISÉ UN CONTRÔLE / DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ,  
SITUÉE :**

ADRESSE : .....  
SECTION ET N° DE LA (DES) PARCELLE(S) : .....

**LA VENTE IMMOBILIERE EST SUIVIE PAR L'AGENCE IMMOBILIERE :**

NOM : .....  
ADRESSE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : .....

**LA VENTE IMMOBILIERE SERA EFFECTUEE PAR L'OFFICE NOTARIAL :**

NOM : .....  
ADRESSE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : .....

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT :**

PRESENCE SUPPOSEE DE DISPOSITIF(S) D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (puits, fosse septique, épandage) :.....

OUI  NON  NE SAIT PAS

EXISTENCE D'UN POINT D'EAU : .....

OUI  NON  NE SAIT PAS

ADRESSE DE L'IMMEUBLE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : .....

*Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation applicable dans le domaine des contrôles de l'assainissement collectif et non-collectif (cf. Article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le règlement de service du Service Public de l'Assainissement Collectif et Non-Collectif de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en vigueur).*

*Le contrôle des installations d'assainissement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir l'état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Il a une durée de validité de 3 ans.*

*Le coût du contrôle Assainissement est fixé à 144 € TTC. Le contrôle réalisé sera facturé au vendeur du bien immobilier.*

Fait à ..... Le.....

Signature du vendeur :

## **Protection des données - RGPD**

*La demande d'une participation financière pour le raccordement au réseau public de collecte entraîne la collecte de vos noms, prénoms, numéro de téléphone, adresse postale et objet de votre demande ainsi que leur transfert à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.*

*Cette collecte et ce transfert sont constitutifs d'un traitement de données à caractère personnel au sens du règlement général sur la protection des données. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative et financière de votre demande de participation financière et se fonde sur les missions d'intérêt public exercées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au titre de l'article L213-9-2 du code de l'environnement.*

*Vos données seront conservées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en application du référentiel d'archivage de l'Agence de l'Eau, puis supprimées.*

*Exercice des droits d'accès et de rectification:*

*Le responsable des traitements est le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.*

*En application du Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez, à tout moment, accéder aux informations qui vous concernent et faire rectifier les données inexactes.*

•Par courriel : [protection.donnees@eau-artois-picardie.fr](mailto:protection.donnees@eau-artois-picardie.fr)

•Par voie postale : courrier comportant toute pièce permettant de justifier de votre identité à l'adresse suivante:

Agence de l'Eau Artois-Picardie—Centre Tertiaire de l'Arsenal—200, rue Marceline—BP 80808—59508 DOUAI.

*Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que la réponse qui vous a été faite est insuffisante (art. 13 du RGPD—place Fontenay—TSA 80715—75334 PARIS CEDEX / <http://www.cnil.fr>).*

**Agglo du Saint-Quentinois  
Direction du Cycle de l'Eau**

50 Chemin d'Itancourt – BP 80352 – 02108 SAINT-QUENTIN Cedex  
Pour tous renseignements : 03 23 06 31 32 ou [signalement.dce@casq.fr](mailto:signalement.dce@casq.fr)